



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 18 septembre 2023
à 18 heures

Suivi de la tornade qui s'est abattue le 17 septembre 2023 sur les communes de Juvigné, Saint-Pierre-des-Landes et Ernée en Mayenne

La tornade qui s'est abattue le dimanche 17 septembre en fin d'après-midi sur les communes de Juvigné, Saint-Pierre-des-Landes et sur une partie d'Ernée n'a pas entraîné de dommages corporels aux habitants de ces communes.

Elle a eu pour conséquences la coupure en alimentation électrique, principalement dans la commune de Saint-Pierre-des-Landes, la destruction de bâtiments essentiellement agricoles sans entraîner la mort des animaux qui s'y trouvaient, ainsi que des dégâts parmi les cultures.

À cette heure, il est possible de dresser un premier bilan des dégâts et des actions engagées :

- si la tornade n'a pas entraîné de dommages physiques pour les habitants, elle a en revanche été vécue comme un événement traumatique. Une cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP) a donc été ouverte depuis 14 heures cet après-midi en mairie de Juvigné pour les personnes souhaitant bénéficier d'une prise en charge ;
- les équipes d'ENEDIS ont en grande partie rétabli l'alimentation électrique sur les sites touchés, en particulier la commune de Saint-Pierre-des-Landes où l'école et la mairie en étaient encore privées ce matin. Le courant doit encore être rétabli dans 35 foyers de cette commune ;
- les reconnaissances effectuées par le SDIS sur les bâtiments touchés par la tornade ont permis de constater que les habitations endommagées pouvaient continuer d'accueillir les personnes qui y résidaient. Le SDIS a assuré le bâchage de certaines toitures dégradées par la tornade et des entreprises de couverture sont déjà à l'œuvre pour assurer les premiers travaux. Au total, ce sont 9 sites (8 exploitations agricoles et 1 maison d'habitation) qui ont été en partie détruits par la tornade ;
- la tornade a déposé le long de la route départementale 29 des débris. Les services du Conseil départemental ont assuré des patrouilles pour les ramasser et éviter qu'ils se déposent sur la chaussée et entravent la circulation.

En complément, un travail plus fin d'évaluation va être engagé pour estimer les dommages causés par ce phénomène climatique sur les cultures, notamment celles de maïs dont la récolte devait débiter.

Ce travail permettra, avec les expertises menées par les assurances, de mesurer l'ampleur des dégâts.

Madame la préfète de la Mayenne tient à remercier toutes les personnes mobilisées et présentes sur les lieux pour faire face aux conséquences de cet événement climatique exceptionnel, élus municipaux des communes touchées, pompiers du SDIS53, militaires de la gendarmerie.

Cabinet de la préfète

Tél. : 02 43 01 50 54

Mail : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

16 place Jean Moulin
53000 LAVAL

1/1

